MES DROITS ET DEVOIRS

PROBITE ET INTEGRITE

L'agent du Ministère chargé de l'Economie et des Finances doit être intègre et faire preuve de probité dans l'exercice de ses fonctions.

A cet effet, il est tenu:

- d'éviter le harcèlement sous toutes ses formes ;
- de cultiver et d'observer un comportement de droiture, d'incorruptibilité;
- de s'abstenir de tout acte de détournement, de concussion, de faux et usage de faux en écriture et en document, d'abus de pouvoir et de trafic d'influence.

Je suis honnête et incorruptible.



www.drh.finances.gouv.ci





Tél · 20 21 92 00